

Le Président

Rennes, le 25 octobre 2010

Monsieur le Maire
de La Forêt-Fouesnant
Mairie
18, rue Charles de Gaulle
29940 LA FORÊT-FOUESNANT

Par lettre du 15 septembre 2010, j'ai porté à votre connaissance le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion des exercices 2008 et suivants de votre commune.

La chambre n'ayant reçu aucune réponse audit rapport dans le délai légal d'un mois, ce document vous est à nouveau notifié tel quel à titre définitif.

En application des dispositions de l'article R. 241-17 du code des juridictions financières, il vous appartient de transmettre ce rapport à l'assemblée délibérante. Conformément à la loi, l'ensemble doit :

1. faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée ;
2. être joint à la convocation adressée à chacun de ses membres ;
3. donner lieu à débat.

Vous voudrez bien retourner au greffe de la chambre l'imprimé joint afin d'informer la juridiction de la tenue de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante. Après cette date, en application des dispositions de l'article R. 241-18 du code des juridictions financières, le document final sera considéré comme un document administratif communicable à toute personne en faisant la demande, dans les conditions fixées par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

Enfin, je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 241-23 du même code, le rapport d'observations définitives est transmis au préfet et au trésorier-payeur général.

Michel RASERA
Conseiller maître à la Cour des comptes

NOTIFICATION FINALE DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

sur la gestion de la commune de La Forêt Fouesnant

au cours des exercices 2008 et suivants

EN L'ABSENCE DE REPONSE DANS LE DELAI LEGAL

SOMMAIRE

Rapport d'observations définitives

p. 2 à 9

Commune de La Forêt-Fouesnant

**OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE
DES COMPTES DE BRETAGNE**

Exercices 2008 et suivants

La chambre régionale des comptes de Bretagne a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de La Forêt-Fouesnant à compter de l'exercice 2007. Ce contrôle a été ouvert par lettre en date du 12 Janvier 2010.

L'entretien préalable prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières a eu lieu le 23 mars 2010 avec M. Raymond Peres, maire.

La chambre, lors de sa séance du 15 avril 2010 a arrêté ses observations provisoires qui ont été adressées le 3 juin 2010 au maire.

Après avoir examiné la réponse écrite, la chambre, lors de sa séance du 31 août 2010 a arrêté ses observations définitives. Celles-ci sont développées dans les parties suivantes du présent rapport

- 1 -Présentation de la commune
- 2 -Le ramassage et le transport des algues vertes
- 3 -Les dépenses liées aux algues vertes
- 4 -Les recettes liées aux algues vertes
- 5 -Impact des algues vertes à La Forêt-Fouesnant

Synthèse

La Forêt-Fouesnant	Volume ramassé en m3	Coût Ramassage et Transport
2007	1 901	20,58 €
2008	4 047	16,61 €
2009	5 963	15,54 €

Part des dépenses relatives aux algues dans le budget de fonctionnement			
La Forêt-Fouesnant	2007	2008	2009
Charges réelles fonctionnement *	1 990 177,00 €	2 064 257,00 €	2 178 032,00 €
Dépenses Algues Vertes	39 128,00 €	67 213,00 €	92 652,00 €
% Charges fonctionnement	1,97%	3,26%	4,25%
Subventions reçues	12 609,00 €	26 626,00 €	49 875,58 €
Reste charge La Forêt-Fouesnant	26 519,00 €	40 587,00 €	42 776,42 €
% Charges fonctionnement	1,33%	1,97%	1,96%

1 PRESENTATION DE LA COMMUNE

Située au fond de la baie de La Forêt, La Forêt-Fouesnant est une commune de 3 262 habitants (recensement au 1^{er} janvier 2009). Son port de plaisance, Port La Forêt, avec 1 130 places de bateaux est le plus grand port de plaisance du Finistère. Elle fait partie de la communauté de communes du Pays Fouesnantais.

L'économie touristique est très importante pour cette commune ; La Forêt-Fouesnant a une capacité d'hébergement d'environ 10 000 lits. Outre le port de plaisance avec 1 130 places on dénombre neuf campings, cinq hôtels, 628 résidences secondaires.

Les algues vertes échouent sur Kerleven, principale plage de la commune. Cette plage est très fréquentée en période estivale. Elle est bordée de sept campings et de nombreuses habitations. La longueur de la plage est estimée à 1 200 mètres.

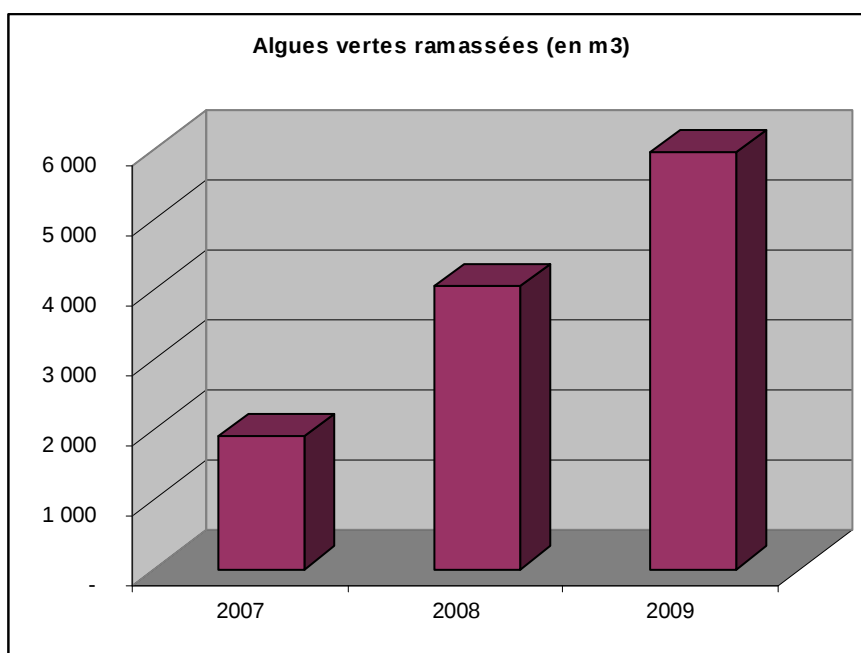
2 LE RAMASSAGE ET LE TRANSPORT DES ALGUES VERTES

2.1 Les volumes ramassés

Comme pour toutes les communes touchées par ce phénomène, les quantités varient beaucoup d'une année sur l'autre. Il arrive que les algues apparues au cours d'une journée disparaissent avec la marée suivante ; les volumes ramassés dépendent de la fréquence des ramassages qui est aléatoire. La décision de ramassage prenant en considération plusieurs critères :

- le volume des échouages ;
- les coefficients des marées ;
- les conditions météorologiques ;
- la fréquentation des plages (approche d'un week-end ensoleillé, pleine saison...).

	2007	2008	2009
Total en m ³	1 901	4 047	5 963



Pour s'assurer du contrôle des volumes, le conseil général du Finistère est destinataire d'un suivi journalier des opérations de ramassage. Des représentants du conseil général viennent occasionnellement sur place.

2.2 Le ramassage des algues

Le ramassage des algues vertes est décidé par le responsable des services techniques de la commune de La Forêt-Fouesnant, en relation directe avec le maire. Il est intégralement réalisé par les services techniques de la commune.

La commune s'efforce de ramasser les algues vertes dès qu'elles arrivent sur la plage. En général, les services techniques interviennent de mai à novembre, de une à cinq fois par semaine.

Le ramassage est assuré par trois agents de la commune avec trois véhicules : un tracteur, un tracto pelle et un camion-benne : le tracto-pelle ramasse les algues vertes et charge le tracteur et le camion-benne. Le tracteur regroupe les algues avec une griffe et il transporte les algues avec une remorque. Le camion-benne ne fait que transporter. Le temps consacré à ces opérations est réparti de manière égale entre le ramassage et le transport. En 2009, les trois agents communaux ont passé 1 174,5 heures à ramasser et à transporter les algues vertes.

Le transport (40 minutes aller et retour) est assuré par les services techniques de la commune. Lors d'échouages très importants, une entreprise est sollicitée en renfort.

2.3 Le traitement des algues vertes

La communauté de communes du Pays Fouesnantais qui regroupe les sept communes du canton assure la gestion d'une plate-forme de compostage qui traite une partie des algues vertes en les mélangeant avec des déchets verts pour obtenir du compost : ce compost est ensuite mis à disposition du public sans filière de valorisation particulière. Les algues déposées sont prises en charge gratuitement par la plate-forme.

Les algues ramassées par les services municipaux sont stockées à la déchetterie de la communauté de commune du Pays Fouesnantais située à Kerambris ; l'ensemble des frais de stockage est supporté par la communauté de communes.

Par ailleurs, en coopération avec la communauté de communes de Concarneau Cornouaille, la communauté de communes du Pays Fouesnantais a signé le 21 décembre 2009 un contrat (le contrat territorial de l'Odet à l'Aven) pour s'inscrire dans une démarche de réduction des pollutions de la ressource en eau et de protection de la qualité du milieu.

2.4 Les dépenses liées aux algues vertes

2.4.1 Les dépenses directes

A partir des mandats factures et de la valorisation par la commune des coûts analytiques liés au ramassage et au transport, les dépenses directes s'établissent comme suit :

La Forêt-Fouesnant	2007	2008	2009
Dépenses	38 720,07 €	66 685,60 €	91 755,40 €

Ces dépenses comprennent les dépenses en régie ainsi que les factures réglées auprès de l'entreprise à laquelle il est fait appel en cas d'échouages importants.

2.4.2 Les dépenses indirectes

Le chef des services techniques consacre quelques heures pendant la saison des échouages au suivi administratif de ce dossier "algues vertes" (facturation, encadrement, gestion du sous-traitant, suivi des fiches « algues vertes » pour le CG29 et CEVA, ...)

	2007	2008	2009
Temps passé (en heure)	19	24	39
Coût horaire	21,50 €	22,00 €	23,00 €
Total (en €)	408,50 €	528,00 €	897,00 €

Au total, les dépenses consacrées aux algues vertes sont les suivantes :

	2007	2008	2009
Coûts affichés	38 720,07 €	66 685,60 €	91 755,40 €
Coûts non affichés	408,50 €	528,00 €	897,00 €
Total des coûts	39 128,57 €	67 213,60 €	92 652,40 €

2.5 Coût rapporté au m³

	2007	2008	2009
Dépenses affichées	38 720,07 €	66 685,60 €	91 755,40 €
Dépenses non affichées	408,50 €	528,00 €	897,00 €
Dépenses	39 128,57 €	67 213,60 €	92 652,40 €
Total en m ³	1 901	4 047	5 963
Coût au m ³	20,58 €	16,61 €	15,54 €

3 LES RECETTES LIEES AUX ALGUES VERTES

3.1 Les subventions

Jusqu'en 2008, le seul financeur extérieur était le conseil général du Finistère » :

Financement du ramassage	2007	2008	2009
Conseil Général 29	12 609,36 €	26 626,75 €	17 771,58 €
Etat			32 104,00 €
Total	12 609,36 €	26 626,75 €	49 875,58 €

Dans le courrier de notification de la participation de l'Etat pour 2009, les services préfectoraux ont demandé à la commune de reverser au Conseil général une partie de cette participation (5 655 € à reverser sur les 37 759 € reçus).

3.2 Le coût final supporté par la commune seule

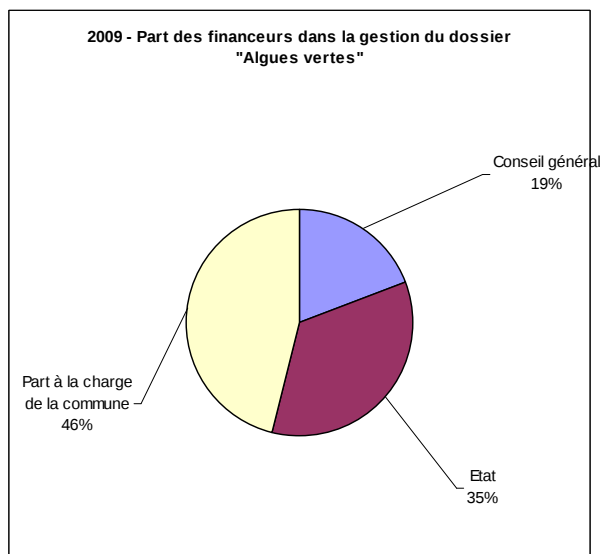
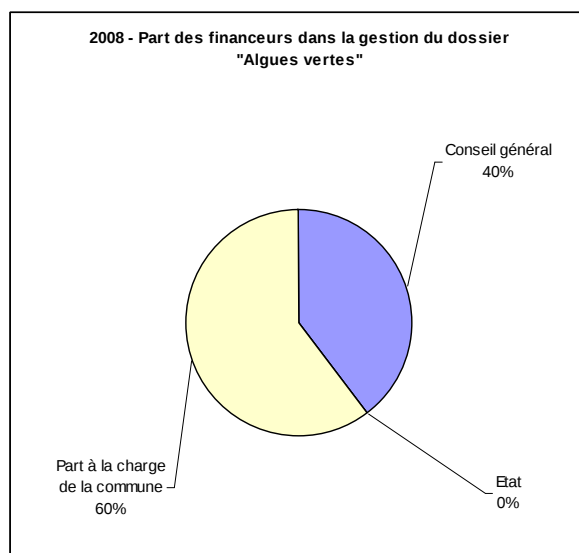
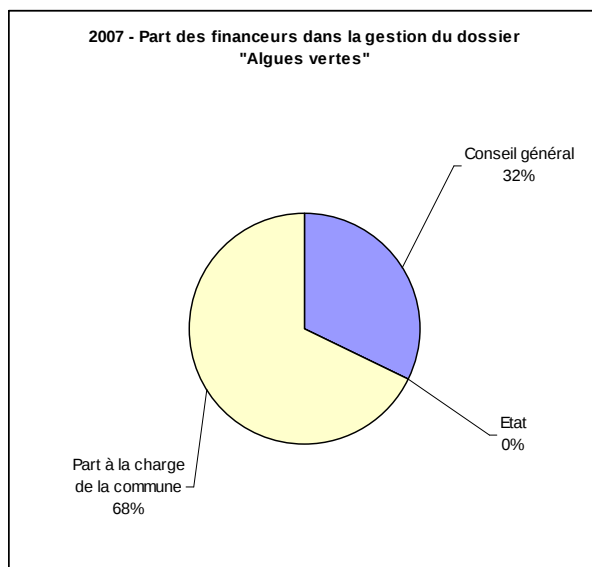
Le tableau suivant indique ce qu'il reste, au final, à la charge de la commune de la Forêt-Fouesnant :

	2007	2008	2009
Dépenses affichées	38 720,07 €	66 685,60 €	91 755,40 €
Dépenses non affichées	408,50 €	528,00 €	897,00 €
Dépenses	39 128,57 €	67 213,60 €	92 652,40 €
Recettes	12 609,36 €	26 626,75 €	49 875,58 €
Résultat	-26 519,21 €	-40 586,85 €	-42 776,42 €

Sur les trois dernières années, la charge augmente plus rapidement que les recettes. La part restant à la charge exclusive de la commune augmente chaque année.

4 REPARTITION ENTRE FINANCEURS

La Forêt-Fouesnant	2007	2008	2009
Conseil général	12 609,36 €	26 626,75 €	17 771,58 €
Etat	0,00 €	0,00 €	32 104,00 €
Reste à charge LFF	26 519,21 €	40 586,85 €	42 776,42 €



5 IMPACT DES ALGUES VERTES A LA FORET-FOUESNANT

5.1 Part des algues dans le budget

Part des dépenses relatives aux algues dans le budget de fonctionnement			
La Forêt-Fouesnant	2007	2008	2009
Charges réelles fonctionnement *	1 990 177,00 €	2 064 257,00 €	2 178 032,00 €
Dépenses Algues Vertes	39 128,00 €	67 213,00 €	92 652,00 €
% Charges fonctionnement	1,97%	3,26%	4,25%
Subventions reçues	12 609,00 €	26 626,00 €	49 875,58 €
Reste charge La Forêt-Fouesnant	26 519,00 €	40 587,00 €	42 776,42 €
% Charges fonctionnement	1,33%	1,97%	1,96%

Source : Les Comptes des Communes : Données Individuelles - Budget principal seul - DGFIP

La part des dépenses restant à la charge de la commune et consacrées aux algues vertes passe de 1,33% en 2007 à 1,96% des dépenses de fonctionnement, en 2009.

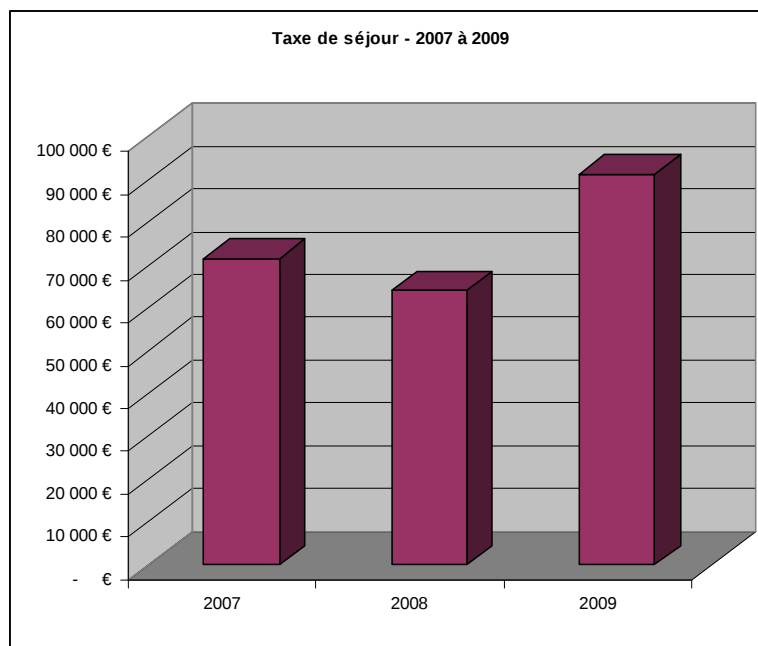
5.2 Impact des algues sur l'économie locale

Taxe de séjour et tourisme

Si la principale recette de la commune susceptible d'être influencée à la baisse est la taxe de séjour, sa perception et son recouvrement sont liés à de nombreux paramètres : la météorologie, les conditions économiques en France et dans les pays limitrophes (notamment Angleterre, Belgique, Allemagne).

L'augmentation des produits issus de la taxe de séjour résulte d'un allongement de sa période de perception : jusqu'en 2008, elle était perçue du 15 juin au 15 septembre, à compter du 1^{er} janvier 2009, elle est perçue tout au long de l'année.

Taxe Séjour LFF	2007	2008	2009
Commune	71 640 €	64 185 €	91 441 €



Pour sa part, l'office de tourisme de la commune constate davantage les effets négatifs du phénomène algues verte. La clientèle touristique semble de plus en plus inquiète notamment depuis la médiatisation de l'été 2009. L'office de tourisme est souvent questionné à ce sujet soit par téléphone, soit à l'accueil ou soit sur les salons. La commune de La Forêt-Fouesnant redoute pour les années à venir une perte de clientèle touristique malgré la politique de ramassage systématique mise en place.

Délibéré le 31 août 2010

Michel RASERA

Conseiller maître à la Cour des comptes